

# Un projet ?



#### Des aides et services pour tous les salariés du secteur privé



## UN GARANT POUR VOTRE LOGEMENT

Action Logement facilite votre entrée dans les lieux en se portant garant auprès de votre propriétaire avec Visale, une garantie 100 % gratuite.

Faites le test et votre demande sur visale.fr



## UNE AIDE POUR FINANCER VOTRE CAUTION

Action Logement vous propose un prêt sans frais ni intérêt, jusqu'à 1200€, I'AVANCE LOCA-PASS®, pour financer le dépôt de garantie demandé à l'entrée dans un nouveau logement.

Faites le test et votre demande sur locapass.actionlogement.fr



#### UNE AIDE POUR PAYER **VOTRE LOYER**

Si vous êtes alternant(e), Action Logement prend en charge gratuitement une partie de votre loyer, jusqu'à 100 € par mois, pour vous rapprocher de votre école ou de votre entreprise avec l'AIDE MOBILI-JEUNE®.

Faites le test et votre demande sur mobilijeune.actionlogement.fr



Si vous êtes saisonnier agricole, Action Logement vous aide à vous loger à proximité de votre emploi en réduisant vos frais de logement : jusqu'à 4 versements mensuels de 150 €, soit 600 € de subvention maximale, sur une année civile.

Faites le test et votre demande sur site.actionlogement.fr/redir/ dossier-aide-saisonniers

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

L'aide aux saisonniers agricoles est prévue par une circulaire et distribuée par Action I ogement Services AllMENTAIRE par Action Logement Services.



Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

Visale, AVANCE LOCA-PASS® et AIDE MOBILI-JEUNE® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

